



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

distribution et assainissement

Question écrite n° 3536

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnels du secteur de l'assainissement quant à l'absence de convention collective régissant leur métier. En effet, ces 30 000 salariés qui assurent un service public, dans le cadre des délégations données par les collectivités locales, ne bénéficient d'aucune convention. En conséquence, il lui demande s'il entre dans ses intentions d'appuyer auprès des employeurs concernés la mise en place d'une véritable convention collective.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne l'absence de convention collective étendue couvrant l'ensemble du secteur de la distribution d'eau, ce qui peut avoir des conséquences sociales négatives en particulier en cas de changement de prestataires. Bien que la plupart des entreprises du secteur soient déjà couvertes par des accords collectifs spécifiques, la ministre de l'emploi et de la solidarité partage totalement le souci de l'honorable parlementaire que ce secteur dispose rapidement d'une convention collective nationale étendue. Des contacts ont été pris dans ce sens avec les principaux opérateurs du secteur afin que des négociations puissent aboutir dans les meilleurs délais, la condition préalable étant l'existence d'une organisation d'employeurs habilitée à négocier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3536

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3050

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3846